



## Compte-rendu de l'audio-conférence du 25 mars

Cher-e Camarade,

L'audio-conférence aujourd'hui a duré 51 minutes.

La direction a informé que le CHS va se réunir en audio-conférence demain matin 26 mars.

La direction a déclaré que le PCA des SPF a été révisé : pour réaliser l'enregistrement des actes, la direction a demandé le renfort de la BNIPF (Brigade Nationale d'Intervention Pôle Foncier) et le renfort de collègues d'Ile de France (surtout le 77 et le 78).

Ainsi 1 brigadier de la BNIPF vient sur place pour les actes-papier, les autres (6) travaillent à distance (dans le CFP le plus proche de leur domicile).

Pour les SDE, le PCA a été élargi pour prendre en compte l'enregistrement immédiat des actes nécessaires à l'activité des entreprises: cela signifie que 2 agents supplémentaires vont être mobilisés par SDE !!

La direction a assuré qu'elle va à nouveau informer plus étroitement les chefs de service sur les congés et la procédure en cas de suspicion de covid-19.

Pour les congés 2019 de report: la DG a reporté la date limite de consommation de ces congés.

La nouvelle date sera arrêtée à partir de la fin du confinement, à laquelle s'ajoutera une durée égale à celle du confinement.

La direction a donné quelques chiffres:

- aujourd'hui, 48 cas probables de covid-19 sur la DRFIP75, et 1041 sur toute la DGFIP
- hier 24 mars, 577 agents ont été physiquement présents pour réaliser les missions "prioritaires"
- 765 agents sont actuellement en télétravail (y compris les agents "nomades").

La direction a déclaré être dans l'incapacité de fournir le PCA par service, conformément à notre demande, mais s'est engagée à fournir le PCA par missions (c'est-à-dire globalement par SIP/SIE/PCRP etc...).

Le site Ulysse Paris va être actualisé selon le planning du collègue qui s'en occupe.

Nous avons demandé le nombre d'agents en quatorzaine: la direction n'a pas pu répondre.

Nous avons demandé si les locaux allaient être désinfectés: la direction a répondu qu'elle ne trouve pas de prestataire qui désinfecte !!

Nous avons demandé à la direction des précisions sur la prime de 1000€ évoquée par le ministre Bruno Le Maire le 20 mars: la direction a répondu qu'elle ne sait rien.

La direction va demander au chef de service des EDR de communiquer plus souvent avec eux.

La direction nous a assuré une fois de plus que les règles pour la mise en place du PCA ont été rappelées tous les jours aux chefs de service et que, soi-disant, "*on ne va pas solliciter davantage les agents éloignés*" et que "*le planning est réalisé en toute transparence avec les agents pour permettre la mobilisation d'un nombre restreint sur les missions prioritaires*" !

**Nous avons déjà pu constater que ces affirmations sont très loin de la réalité !**

**Nous constatons que les mises en quatorzaine sont faites a minima !**

**Nous considérons que la direction, sur ordre de la DG, met en péril la santé, voire la vie, des agents.**

Prends bien soin de toi !

Amitiés syndicalistes.